BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260216-DCM160220260162-DE

Convocation du 10 février 2026
Affichée / Publiée le 10 février

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	15
Absents :	10
Procurations :	6
Votants :	21

LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Sophie RABORY, **Adjoints.** Mathieu LEVILLAIN, **Conseiller municipal délégué.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mélynda HASSOUNA, Nicolas VOLLE, David LE LARGE.

EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Mylène MENARD, Fabien GRIGNON.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
Raymond BLOUET à Jean RONSIN, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET,
Flavie ANNE à Annick VIVIEN, Christine PERTUISEL à David LE LARGE,
Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Elisabeth ABADIE.

Délibération rectificative ; erreur matérielle

OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DIA au 11 rue de Montfort (N°2026-016)

Monsieur Le Maire rappelle que la déclaration d'intention d'aliéner référencée 0350325B00032 reçue en mairie le 16 décembre 2025 a été examinée par le conseil municipal lors de sa séance du 26 janvier dernier.
La cession concerne la parcelle bâtie AC53 située au 11 rue de Montfort. Sur cette parcelle d'une contenance de 72 m², il existe un bâtiment à usage d'habitation de 2 niveaux grevé de diverses servitudes.
La vente est prévue par Madame Meghan HATTAIS et Monsieur Jean-Baptiste BOURCIER au prix de 174 825 €, plus honoraires et frais, assorti d'un droit de préférence au profit de Madame SOLE.

Considérant que cette parcelle pouvait constituer un enjeu urbain, le conseil municipal, a décidé de solliciter une visite du bien en vente.
Monsieur le maire rend compte de la visite du bien intervenue le 5 février dernier, en présence des services de France Domaine dont l'avis sur le prix de vente a été sollicité.
Il précise que cette construction ancienne est assez particulière et qu'elle est assortie de servitudes et mitoyennetés. L'immeuble dessert deux logements et dispose d'un escalier et d'un grenier communs, avec des différences de niveaux. L'accès à l'espace vert arrière n'est possible qu'à partir de l'immeuble.
Dès lors, le désenclavement des terrains arrière n'est pas envisageable à partir de cette construction.

Vu les articles L211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Le conseil municipal, à l'unanimité :
- renonce à exercer son droit de préemption urbain sur cette cession,
- charge le maire de notifier cette délibération au mandataire du vendeur.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)